

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 16/05/80
DECRET N° 80/227 /MTJ.DGTFF.DFF/21020/28
Portant intégration et nomination de
Monsieur MABIALA Jean, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers
- SAF - (Administration Générale).
-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE,
GOUVERNEMENT,
-----oOo-----

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1975 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la
loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
catégories AI ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fi-
xant les conditions dans lesquelles sont effectués des
stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires
stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du
5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonc-
tionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u la Lettre n° 137/MEN-DCC du 9.1.1980 du
Directeur de l'Orientation et de la Coopération transmet-
tant les dossiers de candidature constitués par les inté-
ressés ;

(/u le décret n° 79/706 du 30.12.1979 portant
modification des Membres du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E / :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 62/426/ du 29.12.1962 susvisé, Monsieur MABIALA Jean, ré-ém-252 à Moudiba, titulaire du D.E.S.S. de Psychologie du Travail, obtenu à l'Institut de Formation aux Pratiques Psychologiques, Sociologiques et Éducatives (Université de Lyon 2 (FR 703)), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, à l'âge 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Information, Chargé des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 16 Mai 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information des
Postes et Télécommunications

COMMANDANT FLORENT NTSIBA

Le Ministre du Travail et
de la Justice

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SYLV. NI-GMA.-

Le Ministre des Finances

Henri L. E. S.-

AMPLIATIONS :

JORFC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.	1
DCSSIER	3
DG	2
INTERESSE	1
SGCN/BC	2